07

Rapport des Commissaires Aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS - SYSCOHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS - SYSCOHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable OHADA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles du Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA qui s'appliquent à l'audit des états financiers annuels, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période écoulée. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

Évaluation des actifs agricoles

Les actifs agricoles (hors pépinières) figurant dans le patrimoine de la société s'élèvent en valeur brute à 67 295 millions de FCFA au 31 décembre 2022, soit plus de 30% du total bilan. Ces actifs agricoles sont constitués des plantations en production d'une valeur brute de 55 313 millions de francs CFA et les plantations en cours (immatures) qui se chiffrent à 11 982 millions de francs CFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Opérations Agricoles. Les plantations encours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs agricoles constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour sa valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs agricoles, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A des notes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour le contrôle de la correcte évaluation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2022 :

- Analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Contrôle du caractère incorporable des dépenses imputées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Contrôle de cohérence des augmentations des immobilisations agricoles encours avec la production immobilisée de la période ;
- Analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée ;
- Contrôle des dotations aux amortissements des actifs agricoles mis en production ;

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

- Rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles à l'état de suivi des opérations agricoles tenu à jour par la Direction des Opérations Agricoles de la société.

Évaluation du stock de matières premières

Le stock de fonds de tasses (latex coagulé) est spécifique au secteur d'exploitation agro-industrielle du caoutchouc naturel.

Il a une valeur brute de 26 150 millions de FCFA au 31 décembre 2022, soit environ 55,39% de la valeur brute totale de l'ensemble des stocks détenus par SAPH, S.A et 14,22 % du total bilan à cette date.

Le fond de tasse, humide par nature, fait l'objet d'un suivi physique et en valeur en équivalent caoutchouc sec (Dry Rubber Content ou DRC). Ce processus fait appel à l'utilisation d'un taux de DRC estimé sur la base de relevés historiques, pour la gestion physique des mouvements, avec des corrections systématiques reposant sur les données réelles post-usinage recueillies (DRC effectifs).

L'application des principes de gestion physique du stock, de mesure et de correction du DRC adoptés par la société est déterminante pour la fiabilité des valeurs du stock et des consommations de matières premières reflétées dans les états financiers. La Direction et le Conseil d'Administration accordent une attention particulière au suivi et au traitement des écarts DRC.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation de matière premières, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 des notes aux états financiers annuels.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes pour le contrôle de la correcte valorisation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2022 :

- Analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées à la production propre de caoutchouc ;
- Vérification de la permanence des procédures de gestion du stock de fonds de tasses et test de leur mise en œuvre ;
- Vérification que l'audit interne a procédé à des contrôles systématiques incluant un bouclage du stock de fonds de tasses et exploitation des conclusions de ces travaux ;
- Obtention et corroboration des explications de la variation entre le DRC estimé et le DRC effectif ;
- Assistance à l'inventaire physique du stock de matières premières sur les sites de stockage significatifs et vérification que les quantités physiques traduisaient les mouvements enregistrés convenablement affectés du taux DRC ;
- Revue des calculs détaillés de valorisation du stock de matières premières acquis auprès des producteurs indépendants, au regard des prix d'achat officiels (APROMAC) et des frais d'achat imputés dont nous avons vérifié la réalité et la cohérence.

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Responsabilités du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable OHADA ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration au travers du comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe I du présent rapport des commissaires aux comptes.

II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière, mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 01 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Souleymane SORO
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 1/2

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**
Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 ABIDJAN 01 - COTE D** Sigle usuel : **SAPH**
N° de compte contribuable (NCC) : **0105337 H** Exercice clos le : **31/12/2022** Durée (en mois) : **12**
N° de télédéclarant (NTD): **8091074031194**

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	3	**12 884 991 704**	**4 194 445 651**	**8 690 546 053**	**8 675 814 875**
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		4 235 687 549	4 194 445 651	41 241 898	26 510 720
AG	Fonds commercial et droit au bail		8 649 304 155		8 649 304 155	8 649 304 155
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	3	**174 598 309 249**	**86 374 669 081**	**88 223 640 168**	**80 421 126 038**
AJ	Terrains (1) *dont Placement Net:*		970 415 014		970 415 014	970 415 014
AK	Bâtiments (1) *dont Placement Net:* 63 817 870		50 725 669 847	24 553 353 910	26 172 315 937	23 870 986 035
AL	Aménagements, agencements et installations		11 430 875 669	8 028 926 938	3 401 948 731	3 391 479 694
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		107 584 619 828	50 908 745 517	56 675 874 311	51 087 366 040
AN	Matériel de transport		3 886 728 891	2 883 642 716	1 003 086 175	1 100 879 255
AP	**Avances et acomptes versés sur immobilisations**	3	8 747 044 641		8 747 044 641	3 347 142 645
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	4	**764 595 540**	**75 910 699**	**688 684 841**	**251 439 341**
AR	Titres de participation		11 500 000		11 500 000	11 500 000
AS	Autres immobilisations financières		753 095 540	75 910 699	677 184 841	239 939 341
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**		**196 994 941 134**	**90 645 025 431**	**106 349 915 703**	**92 695 522 899**
BA	**ACTIF CIRCULANT HAO**	5				
BB	**STOCKS ET ENCOURS**	6	**47 209 940 602**	**808 979 085**	**46 400 961 517**	**41 535 434 307**
BG	**CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES**		**27 319 680 683**	**2 139 854 450**	**25 179 826 233**	**31 231 641 204**
BH	Fournisseurs avances versées	17	1 183 102 165	245 555 848	**937 546 317**	115 281 648
BI	Clients	7	20 446 256 934	1 545 712 001	**18 900 544 933**	25 871 623 736
BJ	Autres créances	8	5 690 321 584	348 586 601	**5 341 734 983**	5 244 735 820
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**		**74 529 621 285**	**2 948 833 535**	**71 580 787 750**	**72 767 075 511**
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10	5 282 000		5 282 000	4 679 500
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	5 988 617 439	34 972 574	5 953 644 865	2 822 162 420
BT	**TOTAL TRESORERIE-ACTIF**		**5 993 899 439**	**34 972 574**	**5 958 926 865**	**2 826 841 920**
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
BZ	**TOTAL GENERAL**		**277 518 461 858**	**93 628 831 540**	**183 889 630 318**	**168 289 440 330**

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 2/2

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**
Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 AB** Sigle usuel : **SAPH**
N° de compte contribuable (NCC) : **0105337 H** Exercice clos le : **31/12/2022** Durée (en mois) : **12**
N° de télédéclarant (NTD): **8091074031194**

BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	14 593 620 855	14 593 620 855
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14	233 222 459	233 222 459
CE	Ecarts de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14	2 918 724 171	2 918 724 171
CG	Réserves libres	14	50 410 251 190	50 410 251 190
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	16 636 737 654	6 262 817 220
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		**16 700 611 131**	20 750 470 464
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15	8 649 304 155	8 649 304 155
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**110 142 471 615**	**103 818 410 514**
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	16 990 479 000	21 753 015 995
DB	Dettes de location acquisition	16	1 841 432 947	1 223 587 124
DC	Provisions pour risques et charges	16	180 456 023	119 956 492
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**19 012 367 970**	**23 096 559 611**
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**		**129 154 839 585**	**126 914 970 125**
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7	153 469 382	33 253 972
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	19 708 517 381	13 233 662 868
DK	Dettes fiscales et sociales	18	11 358 490 764	9 370 142 756
DM	Autres dettes	19	425 569 317	220 816 311
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**		**31 646 046 844**	**22 857 875 907**
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	23 088 743 889	18 516 594 298
DT	**TOTAL TRESORERIE-PASSIF**		**23 088 743 889**	**18 516 594 298**
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	**TOTAL GENERAL**		**183 889 630 318**	**168 289 440 330**

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**
Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 132** Sigle usuel : **SAPH**
N° de compte contribuable (NCC) : **01 05 337 H** Exercice clos le : **31/12/2022** Durée (en mois) : **12**
N° de télédéclarant (NTD): **8091074031194**

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES		(1)	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N NET	EXERCICE AU 31/12/N-1 NET
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	2 650 654 056	9 392 400 301
RA	Achats de marchandises		-	22	-1 940 647 642	-7 664 765 022
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6		
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**				**710 006 414**	**1 727 635 279**
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	218 016 352 508	195 887 849 481
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	3 261 724 133	2 818 122 627
TD	Produits accessoires	D	+	21	492 498 074	696 088 232
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)**				**224 421 228 771**	**208 794 460 641**
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	-2 491 035 538	2 576 958 183
TF	Production immobilisée			21	3 139 495 651	2 656 058 109
TG	Subventions d'exploitation			21		
TH	Autres produits		+	21	1 121 778 175	237 021 799
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	531 870 246	337 665 040
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-114 837 761 541	-111 115 273 641
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	5 068 412 991	3 276 324 764
RE	Autres achats		-	22	-26 295 687 850	-20 262 055 101
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	2 385 721 679	250 878 059
RG	Transports		-	23	-3 292 422 645	-3 042 965 378
RH	Services extérieurs		-	24	-18 213 236 232	-15 883 779 183
RI	Impôts et taxes		-	25	-8 676 937 581	-2 452 771 875
RJ	Autres charges		-	26	-2 147 224 270	-996 514 690
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + ∑ TE à RJ**				**58 773 554 214**	**56 711 241 705**
RK	Charges de personnel		-	27	-23 982 206 310	-21 312 919 832
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**				**34 791 347 904**	**35 398 321 873**
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	115 668 394	1 919 294
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	-8 623 779 155	-7 842 181 829
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)**				**26 283 237 143**	**27 558 059 338**
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	8 154 915	193 890 657
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28		
TM	Transferts de charges financières		+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-2 278 572 204	-2 748 931 604
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28		
XF	**RESULTAT FINANCIER ∑ TK à RN**				**-2 270 417 289**	**-2 555 040 947**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)**				**24 012 819 854**	**25 003 018 391**
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	61 221 076	14 046 600
TO	Autres Produits HAO		+	30	6 307 125	38 612 745
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	-570 907 387	-93 700 896
RP	Autres Charges HAO		-	30		
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES ∑ TN à RP**				**-503 379 186**	**-41 041 551**
RQ	Participation des travailleurs		-	30		
RS	Impôts sur le résultat		-		-6 808 829 537	-4 211 506 376
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**				**16 700 611 131**	**20 750 470 464**

(1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

FLUX DE TRESORERIE SYSTEME NORMAL
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**
Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 ABIDJAN 01 - COTE D'IVO** Sigle usuel : **SAPH**
N° de compte contribuable (NCC) : **0105337 H** Exercice clos le : **31/12/2022** Durée (en mois) : **12**
N° de télédéclarant (NTD): **8091074031194**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	**Trésorerie nette au 1er janvier** (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	**A**		**-15 689 752 378**	**-8 354 843 211**
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	**Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)**			25 518 724 429	28 569 872 065
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)				
FC	- Variation des stocks			-4 865 527 210	-6 053 661 402
FD	- Variation des créances			6 051 814 971	-7 070 900 017
FE	+ Variation du passif circulant (1)			8 788 170 937	2 422 347 799
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles **FB+FC+FD+FE :** 9 974 458 698 | -10 702 213 620				
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)**	**B**		**35 493 183 127**	**17 867 658 445**
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			-40 699 968	-1 177 409
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			-21 995 282 179	-14 609 667 935
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-449 952 701	-18 635 000
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			61 221 076	14 046 600
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			12 707 201	54 500 000
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ∑ FF à FJ**	**C**		**-22 412 006 571**	**-14 560 933 744**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux				
FL	+ Subventions d'investissement reçues				
FM	- Prélèvements sur le capital				
FN	- Dividendes versés			-10 376 550 030	-3 757 026 735
ZD	**Flux de trésorerie provenant des capitaux propres ∑ FK à FN**	**D**		**-10 376 550 030**	**-3 757 026 735**
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	+ Emprunts				
FP	+ Autres dettes financières diverses			1 192 778 477	896 517 062
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-5 337 469 649	-7 781 124 195
ZE	**Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers ∑ FO à FQ**	**E**		**-4 144 691 172**	**-6 884 607 133**
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	**F**		**-14 521 241 202**	**-10 641 633 868**
ZG	**VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)**	**G**		**-1 440 064 646**	**-7 334 909 167**
ZH	**Trésorerie nette au 31 Décembre 2022 (G+A)** Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N	**H**		**-17 129 817 024**	**-15 689 752 378**

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

Société Africaine de Plantations d'Hévéas
(SAPH), S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours des exercices antérieurs.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1. Convention soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration n'a porté à notre connaissance aucune convention à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, ayant fait l'objet d'une autorisation préalable en application des dispositions de l'article 438 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

1.2. Conventions non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

1.2.1. Avec PALMCI

Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire indirect détenant 10% des actions de SAPH et 10% des actions de la société PALMCI

- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du conseil l'Administration de PALMCI et Administrateur de SAPH.

Nature et objet :

- Contrat de travail à façon
- Contrat de vente d'amendes de palmiste

Modalités :

a) Contrat de travail à façon

SAPH et PAMLCI ont signé en date du 14 janvier 2022, un contrat de travail à façon en vertu duquel la société PALMCI a en charge, la transformation en Huile de Palme Brute (CPO) des régimes de palme produits par la SAPH et la livraison dudit CPO au raffineur pour le compte de la SAPH. Le coût du travail à façon est de soixante-dix mille (70.000) Francs CFA par tonne d'huile brute produite.

Ce contrat de travail à façon porte sur les régimes de palme de la SAPH issus de ses plantations de RAPIDES GRAH et DIVO et transformés respectivement dans les usines de BLIDOUBA et BOUBO. Le coût du transport des plantations jusqu'à l'usine de BLIDOUBA est à la charge de la SAPH et est fixé par les parties à 10 000 FCFA/ tonnes transportées. Les charge de transport des Régimes de palme de la plantation de DIVO à l'usine de BOUBO est à la charge de PALMCI.

Cette convention conclue pour une durée d'un (1) an, a pris effet à compter du 06 mars 2022. Les parties conviennent de se réunir trois mois avant le terme de la convention pour réévaluer son exécution et déterminer de sa prorogation ou sa modification.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 12 Avril 2022.

La charge supportée par SAPH au titre de l'exercice 2022 s'élève à la somme de 356 086 375 Francs CFA hors taxes repartie comme suit : la somme de 336 595 075 Francs CFA hors taxes au titre de la prestation de services à laquelle quel s'ajoute la somme de 19 491 300 Francs CFA hors taxes au titre du transport sur ventes tel que prévu à l'article 9 dudit contrat.

b) Contrat de vente d'amendes de palmiste

SAPH et PALMCI ont signé le 14 janvier 2022, un contrat de vente d'amendes de palmiste en vertu duquel la SAPH vend à PALMCI les graines de palme obtenues à la suite du procédé d'extraction de l'huile de palme.

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Le prix des amendes est déterminé par tonne de CPO produite.

Le contrat est conclu pour une durée d'une (01) année, Il prend effet à compter du 06 mars 2022. Toutefois, la fin du contrat CPO, suivant son terme ou l'effet de sa résiliation, entrainera la fin immédiate du présent contrat.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 12 Avril 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé par SAPH au titre de l'exercice 2022 s'élève à 157 693 892 Francs CFA hors taxes.

1.2.2. Avec SANIA Cie

Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH, et plus de 10 % des actions de SANIA ;
- Monsieur Alassane Doumbia Administrateur de SAPH et SANIA.

Nature et objet :

Convention de vente d'huile de palme (Avenant 1)

Modalités :

SAPH et SANIA Cie ont signé un avenant à la convention de vente d'huile de palme brute conclue le 30 mars 2020.

Au titre de l'avenant SAPH vend à SANIA la totalité de sa production d'huile de palme brute désormais produite par la société PALMCI conformément au contrat de travail à façon les liant.

L'avenant prévoit 3 amendements à savoir les précisions sur le certificat de conformité du produit, le lieu et la responsabilité de livraison du produit incombant à PALMCI et sur la durée de la convention.

Le prix retenu au titre de la convention est de 19 650 FCFA HT par tonne d'huile de palme vendue.

La convention conclue le 06 mars 2022 pour une durée d'un (01) an, avec réunion des parties au terme du contrat pour en évaluer son exécution et décider de sa prorogation ou de sa modification.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 12 avril 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé par la SAPH au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 297 433 084 FCFA hors taxes.

1.2.3. Avec CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

Personnes concernées :

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH et CRC ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SIPH et SAPH ;
- Monsieur Bertrand VIGNES, administrateur de la SAPH et de CRC.